

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2007

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2006 A L'UNANIMITE.
- ADOPTE, dans le cadre du Budget 2007, la répartition des subventions allouées aux associations et aux organismes désignés pour un montant global de 533 825 €, *A L'UNANIMITE*.
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 1 000 €, à l'Association AJEK *A L'UNANIMITE*.
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 300 €, à l'Association TENNIS CLUB D'ERAGNY *A L'UNANIMITE*.
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 400 €, à l'Association AMAL *A L'UNANIMITE*.
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Général DU Val d'Oise dans le cadre du dispositif de soutien aux projets « arts plastiques »- *A L'UNANIMITE*.
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 8 000 € auprès du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de la programmation lieux de diffusion et saison culturelle *A L'UNANIMITE*.
- AUTORISE pour faciliter la réalisation du projet chantier jeune au BURKINA FASO de l'été 2007 le versement d'une avance remboursable de 9 700 € à l'AJEN, VALIDE la Décision Modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2007 *A L'UNANIMITE*.
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 1 055,36 € auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle pour l'acquisition de matériel informatique à la Bibliothèque *A L'UNANIMITE*.
- ENTEND une information sur l'exposition « L'Art à la Marge : de l'Art Brut aux artistes associés », qui se tiendra du 6 avril au 20 mai prochain salle des Calandres.
- CONFIRME l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention pour les activités, ateliers périscolaires, extra scolaires et de proximité avec l'Association ADAPTE 95 *A LA MAJORITE*.
- AUTORISE l'accès gratuit aux ateliers d'initiation multimédia pour certains demandeurs d'emploi *A L'UNANIMITE*.
- ENTEND une information sur le bilan du salon du livre.

- ENTEND une information sur le bilan de la semaine de l'Internet.
- PREND CONNAISSANCE de la convention-cadre avec la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la convention territoriale à intervenir avec l'Etat dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat-*A L'UNANIMITE*.
- APPROUVE dans le cadre de la requalification de voirie quartier des Dix Arpents phase n° 3, le plan de financement et AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional *A L'UNANIMITE*.
- APPROUVE dans le cadre de la requalification de voirie quartier des Dix Arpents phase n° 3: la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux *A L'UNANIMITE*.
- FIXE les taux des taxes directes locales à l'ensemble de la commune, pour l'année 2007, identique à ceux de l'année 2006, à savoir :

. Taxe d'habitation : 13,78 %, . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,88 %, . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,84 %

- A L'UNANIMITE.

- FIXE le Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,69 % pour 2007 *A LA MAJORITE*.
- ENTEND une information sur le rapport annuel des marchés publics passés en 2006.
- AUTORISE Madame la Maire à signer et à déposer la déclaration de travaux pour la réhabilitation de la Maison Bernardin de Saint Pierre *A L'UNANIMITE*.
- APPROUVE les déclassements de la Place du 8 mai 1945 et de l'Impasse des Grouettes, CHARGE Madame la Maire de constituer les dossiers nécessaires aux fins de publications à la conservation des Hypothèques et au cadastre, AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents ad hoc et DECIDE de prendre les mesures d'affichage et de publication *A LA MAJORITE*.
- AUTORISE Madame la Maire à signer et à déposer la déclaration de travaux pour la réhabilitation du Centre de loisirs des Jardins du Nord *A LA MAJORITE*.
- ENTEND une information sur l'aménagement du quartier papeterie.
- CONFIRME l'avis de la commission d'appel d'offres et AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n° 1 avec le cabinet SDI SEQUANAISE D'INGENIERIE pour la réhabilitation du centre de Loisirs des Jardins du Nord *A L'UNANIMITE*.
- APPROUVE, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Réhabilitation des équipements communaux 2007 une première liste d'opérations, SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise le fonds de concours correspondant et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir *A L'UNANIMITE*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h50mn.

Prochain Conseil Municipal: le jeudi 10 mai 2007